



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
23 octobre 2014
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 7 octobre 2014, à 10 heures

Président : M. Sebastiano Cardi. (Italie)

Sommaire

Déclaration liminaire du Président

Déclaration du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Discours liminaire de M^{me} Janet Gornick, professeur en science politique et en sociologie au Graduate Center de la City University of New York et Directrice du LIS Cross-National Data Center, (Luxembourg) sur le thème Causes et conséquences du niveau élevé et de l'accroissement des inégalités

Organisation des travaux

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62179X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration liminaire du Président

1. **Le Président** dit que le développement est entré dans une nouvelle phase, le monde devant relever des défis mondiaux redoutables tels que le changement climatique, Ebola et un chômage élevé. La récente épidémie d'infection à virus Ebola, qui risque fort de remettre en cause les acquis en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, montre qu'il est nécessaire d'agir au niveau mondial. L'ONU a réagi promptement pour lutter contre la propagation de l'épidémie mais il est important que tous les États et les organisations concernées apportent également leur contribution.

2. Le monde a une dernière chance de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici l'échéance fixée et d'élaborer un nouveau programme de développement. Le maintien et l'accélération des progrès accomplis dans le domaine du développement malgré les menaces qui perdurent ou voient le jour et la garantie d'un passage réussi à un programme de développement pour l'après-2015 qui soit universel et favorise le changement doivent être des priorités majeures. La Deuxième Commission est bien placée de ce point de vue, car son ordre du jour couvre la plupart des principales questions de développement. En ce sens, la session en cours de l'Assemblée générale est décisive.

3. Au niveau intergouvernemental, les résultats des travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et des dialogues structurés de l'Assemblée générale sur un mécanisme qui favoriserait les technologies sont tous des exemples de coopération visant à atteindre des objectifs communs, qui permettent d'orienter les travaux futurs. Les discussions à venir doivent traiter de la nécessité de disposer de moyens d'application adéquats et d'un partenariat mondial et ouvert renforcé en faveur du développement.

4. La mondialisation, l'urbanisation rapide et le changement climatique ont montré que les défis et les risques en matière de développement sont étroitement liés, intergénérationnels et universels; que les décisions prises dans un domaine peuvent nuire aux acquis dans d'autres domaines. La Deuxième Commission doit

innover en établissant des liens entre les différents éléments des options de politique générale. Il convient de mettre au point de nouveaux instruments pour que les politiques macroéconomiques efficaces puissent avoir un effet multiplicateur sur la croissance, l'intégration sociale et la gestion responsable de ressources limitées. Les obligations à impact social et les obligations à impact sur le développement sont un moyen de stimuler le financement en faveur du développement durable.

5. Il faudrait redoubler d'efforts pour établir des liens entre les travaux normatifs et les activités opérationnelles en faveur du développement. Il faudrait définir un nouveau partenariat mondial pour le développement, qui comprenne différentes formes de coopération. Il faut également prêter attention aux problèmes que rencontrent les pays en situation particulière. Les préparatifs pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui doit se tenir à Vienne en novembre, ainsi que la prochaine vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Lima, seront des occasions clefs d'innover et d'envoyer un message fort.

6. Le Président espère que les membres de la Commission feront tout leur possible pour éviter les doubles emplois durant la session en cours et apporter des approches et des idées nouvelles aux délibérations de la Commission. La Commission devrait également continuer à améliorer ses méthodes de travail.

Déclaration du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales, au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

7. **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU), donnant lecture d'une déclaration au nom de M. Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit que le monde a enregistré une modeste croissance économique, mais aussi un accroissement des inégalités, des maladies, des conflits et des effets du changement climatique. Bien que dans l'ensemble l'expansion économique mondiale ait été modérée, les différences majeures subsistent entre les

économies nationales. Les pays en développement doivent contribuer notablement à la croissance économique mondiale prévue dans le rapport *Situation et perspectives de l'économie mondiale* pour 2014 et 2015. Toutefois, leurs taux de croissance sont nettement inférieurs à ce qu'ils étaient avant la crise économique mondiale et ces pays continuent de rencontrer de nombreux problèmes. En conséquence, une coordination plus efficace des politiques à l'échelle internationale, une stimulation de la demande et de la croissance de la production au niveau mondial qui tienne compte des conséquences environnementales de cette croissance et la promotion de sociétés sûres et stables sont essentielles.

8. Le taux de chômage demeure élevé à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, et la lutte contre les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays a varié. Le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté demeure important; les pays doivent investir des ressources suffisantes pour lutter contre la pauvreté et encourager une croissance économique soutenue, partagée et équitable, axée sur la création d'emplois, la réduction des inégalités et l'égalité d'accès. En vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays doivent investir dans l'agriculture, les soins de santé et l'accès au crédit tout en développant la protection sociale.

9. Il est nécessaire de réformer les politiques pour réduire le risque d'une autre crise financière, notamment en encourageant les investissements sur le long terme en faveur du développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales surveillera l'application des mesures prescrites dans les Orientations de Samoa – le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement – qui ont montré que les problèmes auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement ont un caractère mondial. Plus ambitieux que les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs en matière de développement durable demandent une énergie durable pour tous, la réduction des inégalités mondiales et des modes de consommation et de production qui soient durables, tout en traitant de la question du changement climatique et de ses effets sur les océans et les forêts dans le monde.

10. Des progrès tangibles ont été accomplis concernant l'intégration des questions touchant aux

migrations internationales et à la mobilité de la main d'œuvre dans le programme de développement. Lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu en 2013, l'Assemblée générale a reconnu la contribution des migrations internationales à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Un solide cadre de suivi et d'examen et un partenariat revitalisé pour le développement dans le monde sont nécessaires pour assurer la réussite du programme de développement pour l'après-2015. Un défi majeur est de parvenir à établir un cadre de financement global en vue de renforcer les moyens d'application et un partenariat mondial pour le développement. La communauté internationale attend des résultats ambitieux de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement. M. Wu Hongbo, qui a été nommé Secrétaire général de la Conférence, considère que la Deuxième Commission peut contribuer aux préparatifs de la Conférence, notamment au moyen de manifestations spéciales, et que les commissions régionales peuvent lui apporter une précieuse contribution.

12. La Commission, au moyen du renforcement des capacités, a également établi des liens opérationnels entre les politiques et les cadres normatifs à l'échelon mondial et les politiques et stratégies à l'échelon national. En qualité de responsable de la gestion du compte de l'ONU pour le développement, M. Wu Hongbo est conscient des problèmes que pose un programme transformateur pour l'après-2015 et a en conséquence recentré la dixième tranche du compte sur le renforcement des statistiques et la collecte de données, les politiques fondées sur des données factuelles et le suivi. Toutefois, de nombreux pays ne sont pas dotés de systèmes adéquats d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, donc les statistiques sur la fécondité, la morbidité et la mortalité ne sont souvent pas disponibles. De nombreux pays doivent apporter un appui à la mise en place de systèmes statistiques nationaux de qualité. Le Département des affaires économiques et sociales a pour cela fait une priorité de l'amélioration de la collecte des données et il appuie le Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général sur la révolution des données pour le développement durable.

13. La réussite de la première réunion de fond du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue sous les auspices du Conseil économique

et social en juillet a montré l'engagement de la communauté internationale à l'égard des questions complexes. Il invite instamment les États Membres à continuer d'encourager cet esprit d'engagement.

Discours liminaire de Mme Janet Gornick, professeur en science politique et en sociologie au Graduate Center de la City University of New York et Directrice du LIS Cross-National Data Center, (Luxembourg) sur le thème Causes et conséquences du niveau élevé et de l'accroissement des inégalités

14. **M^{me} Gornick** [professeur en science politique et en sociologie au Graduate Center de la City University of New York et Directrice LIS Cross-National Data Center (Luxembourg)], accompagnant sa déclaration d'une présentation de diapositives numérisées, dit que durant les trois années écoulées, une attention a été prêtée comme jamais auparavant aux inégalités de plus en plus fortes aux États-Unis et ailleurs, alimentant la recherche en sciences sociales et le journalisme et ayant des incidences sur les politiques électorales locales, par exemple lors de l'élection du nouveau maire de la ville de New York, qui s'était engagé à réduire les inégalités. La convergence de différents facteurs a déclenché un débat international sur les inégalités, notamment la crise financière mondiale, la grande récession, la reprise en cours, les mouvements Occupy, de nouvelles recherches universitaires et des comptes rendus journalistiques saisissants.

15. La principale mission des archives du LIS est de permettre des recherches comparatives entre différents pays sur les résultats socioéconomiques, dont les inégalités, et les facteurs institutionnels qui débouchent sur ces résultats. Le LIS – qui a une antenne au Graduate Center de la City University of New York – a obtenu et harmonisé des ensembles de données (habituellement au moyen d'enquêtes sur les ménages), permettant d'effectuer des recherches précises sur les données nationales. L'organisation a fourni des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

16. Le LIS est né il y a 30 ans en tant que consortium de sept pays riches, mais il s'est récemment élargi pour comprendre des pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Il fournit

des représentations des données de près de 50 pays couvrant 62 % de la population mondiale et 85 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Cependant, le LIS ne dispose toujours pas des données de nombreux pays et ne fournit pas des représentations de pays à faible revenu, en partie du fait que dans ces pays, les revenus sont un facteur moins parlant que les modes de consommation et qu'il est difficile d'harmoniser les deux indicateurs. De plus, il n'y a pas de données pour de nombreux pays du fait de restrictions nationales juridiques ou administratives. La capacité de constituer un gisement mondial de données est de plus limitée par le manque de ressources. Dans de nombreux pays, les producteurs de données n'ont pas été en mesure de prendre part au projet faute de personnel suffisant.

17. Les inégalités dans les pays riches ont des répercussions sur d'autres pays n'appartenant pas à ce groupe de pays et il pourrait être instructif pour les pays à faible revenu de tirer parti des enseignements transnationaux, tant positifs que négatifs, qu'ont tirés les pays à revenu élevé. Bien que les inégalités recouvrent toute une série de situations et de résultats, leur représentation met l'accent sur les inégalités de revenu dans les pays riches. Le coefficient de Gini des 32 pays, fondé sur les revenus après impôt, varie fortement, de 0,24 en Suède à 0,59 en Afrique du Sud. L'intervenante appelle l'attention sur le regroupement des pays, les pays les plus inégaux étant des pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine et l'Afrique du Sud, les pays les plus égalitaires étant en Scandinavie. Les économies libérales du Royaume-Uni et des États-Unis sont les plus inégales parmi les pays à revenu élevé, ce qui donne à penser que les institutions au niveau national ont des incidences très importantes sur les inégalités.

18. Il ressort d'une étude du coefficient de Gini de 10 pays que la tendance générale est l'aggravation des inégalités, bien qu'elles s'accroissent et diminuent à différents moments. Les tendances indiquées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) confirment ces résultats, les deux tiers des pays de l'OCDE ayant enregistré un accroissement des inégalités. Dans les pays riches, les gains des ménages riches expliquent en grande partie cela. Aux États-Unis et en Allemagne, malgré la tendance générale à la hausse, une diminution des inégalités s'est produite durant le ralentissement économique en 2007-2010, lorsque les tranches supérieure et inférieure de revenus ont diminué. Selon

le Bureau du recensement des États-Unis (United States Census Bureau), les inégalités ont augmenté de nouveau après 2010 avec la remontée des revenus du capital, perçus par les personnes situées dans les tranches de revenu supérieures.

19. Bien que le LIS ne soit pas encore en mesure de suivre l'évolution dans le temps des ensembles de données relatives aux revenus intermédiaires, des universitaires ont observé que les inégalités ont diminué en Amérique latine. Selon le professeur d'économie Nora Lustig, le coefficient de Gini a baissé dans 16 des 17 pays d'Amérique latine étudiés. Cette diminution a deux causes: les inégalités de salaire ont diminué et les transferts gouvernementaux ont été plus progressistes. Tant les revenus que les dépenses de la tranche inférieure ont augmenté.

20. L'augmentation des inégalités dans les pays riches menace de faire disparaître la classe moyenne. Dans chacun des 10 pays étudiés, on a observé principalement la diminution de la classe moyenne. Toutefois, il est très important qu'une classe moyenne solide et stable perdure, car, comme Antonio Estache et Danny Leipziger l'ont déclaré, la réussite économique de la classe moyenne est souvent considérée comme synonyme de gains socio-économiques dans les sociétés, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Il est de plus en plus largement admis que la diminution de la classe moyenne aurait des conséquences problématiques dont certaines n'apparaissent pas encore clairement.

21. Pour des raisons techniques, les enquêtes sur les ménages utilisées par le LIS ne conviennent pas bien à l'analyse de l'extrémité supérieure de l'échelle des revenus. Une approche fondée sur la nouvelle base de données mondiale sur les très hauts revenus (World Top Incomes Database) a été mise au point pour évaluer les tendances quant à la part des revenus détenus par le point de pourcentage supérieur. Durant les trois dernières décennies, la part détenue par le point de pourcentage le plus riche a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE et ces personnes perçoivent une part disproportionnée de l'ensemble de la croissance des revenus. Les réformes fiscales ont réduit les taux d'imposition du revenu des particuliers dans la plupart des pays de l'OCDE. Bien que la crise financière ait suspendu temporairement la tendance à la hausse, elle n'a pas éliminé les augmentations précédentes des revenus les plus élevés. L'économiste et auteur de l'ouvrage *Le capital au XXI^e siècle*,

Thomas Piketty, a suscité un débat international sur les moyens de mettre un terme à la tendance, proposant la mise en place d'une taxe mondiale sur la richesse. Bien qu'il y ait consensus sur le fait que ce type de taxe ralentirait l'enrichissement incontrôlable des personnes en haut de l'échelle, sa faisabilité politique est considérée comme extrêmement limitée.

22. Il existe de nombreuses causes simultanées d'inégalités élevées et croissantes, qui renvoient souvent à plusieurs facteurs. Les principaux facteurs sont la mondialisation; l'importance croissante des compétences techniques; la propagation de la financiarisation; l'érosion des normes salariales et la compensation de plus en plus élevée des personnes à très hauts revenus au moyen d'actions et d'options d'achat d'actions; l'affaiblissement des protections dont disposent les personnes à faible revenu; l'évolution des structures des ménages et l'accroissement du nombre des ménages comprenant un seul adulte; et des politiques de redistribution à la fois moins nombreuses et moins prononcées pour réduire les inégalités liées au marché. Selon l'OCDE, la diminution des taux d'imposition en haut de l'échelle a accru les inégalités, en particulier aux États-Unis.

23. Toutefois, il existe au moins une force qui a un effet compensateur: le fait que les femmes soient de plus en plus liées au marché du travail. Bien que le discours public, en particulier aux États-Unis, soit que l'augmentation de l'emploi des femmes est une force qui renforce les inégalités, c'est l'inverse qui est vrai. Les contributions des femmes aux revenus du ménage aident à atténuer les inégalités de revenu parce que leurs contributions ont relevé le bas de l'échelle plus qu'elles n'ont eu pour effet de relever le haut de l'échelle.

24. Les niveaux élevés d'inégalité suscitent des préoccupations fondamentales concernant l'équité et la justice. Dans une perspective normative, l'extrême inégalité est intrinsèquement inacceptable. Toutefois, les inégalités sont également problématiques parce qu'elles sont corrélées à la diminution des revenus, à la réduction du bien-être au bas de l'échelle, à l'augmentation de la pauvreté, au ralentissement de la mobilité économique et à un retard de la croissance économique et sont souvent la cause de ceux-ci, car la consommation par les riches n'est pas illimitée. Richard Wilkinson, l'auteur de *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, a postulé que des inégalités de

revenu élevées au sein d'un pays ont des effets matériels et psychologiques préjudiciables sur la santé, la mortalité infantile, l'incarcération, la cohésion sociale et une série d'autres facteurs. De même, des politologues et des sociologues ont observé que les inégalités sont préjudiciables aux processus politiques, les élus étant plus à l'écoute de leurs mandants les plus riches. Des économistes tels que Stiglitz et Reich ont fait valoir que les inégalités mettent en danger la démocratie.

25. L'objectif 10 des objectifs de développement durable proposés relatifs à la réduction des inégalités dans et entre les pays au moyen de la croissance et pas seulement d'une meilleure répartition est étroitement lié aux travaux du LIS. Citant le Secrétaire général concernant la nécessité de prendre des mesures concrètes pour éliminer cet énorme obstacle au développement et à la dignité humaine et rappelant les propos de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan selon lesquels savoir c'est pouvoir et informer c'est libérer, l'intervenante dit que les données pourraient faciliter la réalisation de progrès dans la réduction des inégalités.

26. Il est nécessaire de renforcer les capacités en matière de données pour faciliter le développement durable et réduire les inégalités. Il faut réaliser des progrès théoriques et techniques pour plus utilement définir et comparer les inégalités des pays et régions. Il serait important également de disposer de données plus nombreuses, de meilleure qualité et plus précises sur le bien-être économique et les conditions de vie. Il est nécessaire de désagréger plus avant les données selon l'appartenance ethnique, la race, la situation géographique, la structure familiale, les handicaps, le sexe, l'appartenance à une caste et à une classe; de normaliser les données au niveau international et dans le temps; de traiter et publier les données plus rapidement; et de réduire les entraves juridiques et administratives au partage international des données. Il faut accroître les ressources dont disposent les bureaux de statistique nationaux et les autres producteurs de données afin d'appuyer les projets d'acquisition et d'harmonisation des données et de mettre les données et les analyses à la disposition des acteurs politiques, des décideurs et des militants.

27. **M. Torrington** (Guyana) regrette que les données des pays à faible revenu ne soient pas bien représentées dans l'exposé. Il demande ce qu'il faudrait faire pour appréhender les inégalités entre différents pays plutôt qu'au sein d'un pays donné. Étant donné que dans

certains pays les inégalités augmentent moins que dans d'autres, il demande quelles sont les approches et politiques possibles qui ont permis de faire en sorte que les inégalités n'augmentent pas de façon incontrôlable dans ces pays.

28. **M^{me} Leiva Roesch** (Guatemala), se référant à la cible 1 de l'objectif 10 proposé dans le document final adopté par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, demande comment les recherches du LIS peuvent contribuer à mesurer les problèmes de la pauvreté multidimensionnelle en utilisant d'autres outils que le PIB.

29. **M. Empole** (République démocratique du Congo) se demande si le lien entre inégalités et pauvreté n'est pas une situation dans laquelle cause et effet sont inextricablement mêlés et s'il convient de réduire tout d'abord les inégalités afin de mettre en place une société à économie viable ou plutôt de commencer par assurer une économie forte afin de réduire les inégalités.

30. **M^{me} Gornick** [professeur en science politique et en sociologie au Graduate Center de la City University of New York et Directrice LIS Cross-National Data Center (Luxembourg)], répondant au représentant du Guyana, dit que, paradoxalement, alors que les inégalités augmentent au sein des différents pays, sur certains plans les inégalités à l'échelon mondial diminuent, en partie du fait du développement économique marqué de l'Inde et de la Chine, deux pays fort peuplés. La diminution des tranches moyennes n'est pas observée au niveau mondial mais seulement dans les pays riches. Bien que cela ne soit pas largement accepté au niveau politique, l'opinion de Branco Milanovic au LIS est que les inégalités peuvent être encore réduites au moyen de migrations transnationales massives.

31. On connaît relativement bien les mesures socioéconomiques qui réduisent les inégalités. Les facteurs protecteurs dans les pays riches sont un salaire minimal élevé, des politiques d'activation et de solides accords collectifs, ainsi qu'une fiscalité et des programmes de transfert redistributifs. L'Allemagne est donnée comme exemple pour mettre en garde, son passage à la déréglementation du marché du travail ayant entraîné une forte augmentation des inégalités.

32. Tout comme le représentant du Guatemala, elle pense que les revenus ne sont qu'un indicateur du bien-être général. On s'efforce d'intégrer l'égalité, la

durabilité, la protection du climat et le travail non rémunéré afin de compléter le tableau. Le LIS s'emploie à accroître le nombre des indicateurs multidimensionnels, y compris la santé et les privations matérielles.

33. Répondant au représentant de la République démocratique du Congo, elle reconnaît que la différence entre les inégalités et la pauvreté est essentielle et que les victimes des inégalités ne sont pas nécessairement victimes de la pauvreté. Toutefois, il n'est pas nécessaire de distinguer la vitalité économique de la réduction des inégalités ni d'attendre la croissance économique et la prospérité pour s'attaquer à la question des inégalités, car les deux questions sont inextricablement liées.

34. **M. Herlihy** (Irlande), se référant à la question du renforcement des capacités aux fins du suivi des données, demande comment les données collectées par le LIS sont analysées et évaluées. Il note qu'une analyse effectuée par l'ONU des enquêtes sur les ménages a révélé que les enquêtes sont incomplètes et ne prennent pas dûment en compte la problématique hommes-femmes.

35. **M. Ferami** (République islamique d'Iran) demande quels sont les moyens appropriés pour faire face aux facteurs de la mondialisation, à la nécessité d'accroître les compétences techniques, à la financiarisation et au changement des normes salariales dans le programme de développement pour l'après-2015 en vue de réduire les inégalités dans les pays et entre les pays.

36. **M. Gonchig** (Mongolie) dit que les problèmes liés à la géographie ont de fortes incidences sur les inégalités. Partant, il serait utile d'examiner les difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays en développement sans littoral.

37. **M. Dennis** (Libéria) demande si la révolution des données aura des incidences sur la croissance d'une manière générale, en particulier dans les pays les moins avancés. Sa délégation considère que si l'on combattait la pauvreté comme il convient, les problèmes relatifs aux inégalités seraient résolus.

38. **M^{me} Gornick** [professeur en science politique et en sociologie au Graduate Center de la City University of New York et Directrice LIS Cross-National Data Center (Luxembourg)], répondant au représentant de l'Irlande, note que de nombreux ensembles de données

visent à ajouter les dimensions que sont le travail non rémunéré et le travail domestique qui sont absentes pour l'instant dans les enquêtes sur le revenu. Toutefois, étant donné que le LIS s'appuie sur une communauté internationale des fournisseurs de données, tous les ensembles de données ne sont pas solides et prêts à être harmonisés, aussi le LIS doit vérifier tous les ensembles avec soin et poser des questions aux fournisseurs.

39. Répondant aux représentants de la République islamique d'Iran, du Libéria et de la Mongolie, **M^{me} Gornick** ajoute que les données et les recherches sur les inégalités donnent à penser que la plupart des solutions sont propres à chaque pays, même si quelques enseignements transnationaux demeurent valables. La mondialisation est un phénomène planétaire, mais de nombreux pays qui sont exposés aux mêmes forces obtiennent des résultats différents en matière d'inégalités. Il est manifeste que dans un pays donné, les institutions nationales jouent un rôle essentiel dans la régulation du marché du travail, le renforcement de l'influence des travailleurs et la redistribution de la richesse. Ce qui est particulièrement frustrant dans le cas des États-Unis, pays extrêmement riche où les inégalités sont élevées, est qu'ils sont dotés du cadre institutionnel nécessaire pour réaliser des progrès dans la réduction des inégalités, mais manquent simplement de la volonté politique de le faire.

40. **M. Mbodj** (Sénégal) fait observer qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune mesure des inégalités. Il demande si l'établissement de l'existence d'une tendance à la hausse à l'aide du coefficient de Gini s'appuie sur l'agrégation de plusieurs indicateurs, dont les revenus, l'emploi et la consommation, ou uniquement sur les revenus.

41. **M^{me} Gornick** [professeur en science politique et en sociologie au Graduate Center de la City University of New York et Directrice LIS Cross-National Data Center (Luxembourg)], dit que les données chiffrées utilisées dans son exposé ne représentent que les revenus des ménages après impôt et transferts. Toutefois, le coefficient de Gini n'est qu'un des indicateurs utilisables. Bien que les données du LIS concernent les revenus, certains ensembles de données comprennent également des indicateurs de consommation ou d'actifs ou passifs.

Organisation des travaux (A/C.2/69/L.1)

42. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/C.2/69/L.1 concernant le renvoi de questions de l'ordre du jour à la Commission.

43. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) annonce des ajustements au programme de travail de la Commission qui figure dans le document A/C.2/69/L.1, notamment l'annulation de la réunion conjointe de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social en collaboration avec le Projet LINK du Département des affaires économiques et sociales.

Débat général

44. **M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe s'emploiera de façon constructive à enrichir et approfondir les discussions menées dans le cadre des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015, des préparatifs de la troisième conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba en juillet 2015, de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir au Pérou en décembre et de la réunion sociale préparatoire à la Conférence des Parties qui se tiendra auparavant au Venezuela. Il est également important de continuer les processus de suivi sur la dette souveraine, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et le renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable, en particulier le forum politique de haut niveau pour le développement durable.

45. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement devrait examiner les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration de Doha, relancer et renforcer le processus de suivi du financement du développement et fournir un appui à l'application du programme de développement pour l'après-2015 et aux moyens efficaces nécessaires à cette fin.

46. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment la nécessité de suivre une approche cohérente concernant le programme de développement pour l'après-2015, qui renforce l'engagement d'éliminer la pauvreté et d'assurer les trois dimensions du développement durable de façon équilibrée. Le Groupe de travail

ouvert sur les objectifs de développement durable, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et les délibérations sur le financement du développement et un mécanisme de facilitation des technologies devraient contribuer au processus. Le programme devrait être pleinement conforme aux principes de Rio, en particulier au principe des responsabilités communes mais différenciées. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ne devrait pas être renégocié mais plutôt préservé dans son ensemble en vue de servir de base pour intégrer les des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015.

47. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes doit demeurer un objectif central et fondamental, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'un phénomène multidimensionnel; le nouveau programme de développement devrait renforcer l'engagement de la communauté internationale d'éliminer la pauvreté d'ici à 2030. La représentante demande une nouvelle phase de coopération internationale s'appuyant sur un nouveau partenariat mondial au service du développement fondé sur les cibles quantifiées assorties de délais précis énoncées dans l'objectif 8 du Millénaire pour le développement. Le nouveau partenariat devrait couvrir la fourniture de ressources financières adéquates aux pays en développement, l'aide publique au développement (APD), l'allègement et la restructuration de la dette, le transfert de technologies et une participation accrue des pays en développement à la gouvernance économique mondiale. La coopération Nord-Sud doit rester au centre du partenariat, tandis que les coopérations Sud-Sud et triangulaire doivent être des compléments utiles.

48. Les technologies sont le principal moteur du développement durable. La session en cours devrait déboucher sur une conclusion concernant la mise en place d'un mécanisme de facilitation des technologies et les propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/69/312) et le Résumé de la première réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable fait par le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale (A/68/588).

49. Étant donné que la gestion de la dette souveraine demeure une question cruciale, en particulier pour les

pays en développement, le Groupe se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 68/304 sur l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine. Le Groupe travaillera à cette fin avec ses partenaires, s'employant à accroître l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du système financier international et à réaliser le développement durable en tenant compte des situations et priorités nationales.

50. Il convient de souligner les incidences et effets préjudiciables du changement climatique, en particulier sur les pays en développement. Le document final de la Conférence de Lima sur le changement climatique sera crucial pour préparer une feuille de route en vue de parvenir lors de la Conférence sur le changement climatique qui se tiendra à Paris en 2015 à un accord sur un instrument juridiquement contraignant respectant pleinement le principe des responsabilités communes mais différenciées.

51. Un mécanisme mondial d'application est nécessaire pour parvenir à prendre les mesures énoncées dans les Orientations de Samoa. Le plan d'action formulé en novembre lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral devrait comprendre une approche holiste de la transformation structurelle et du renforcement des capacités productives. L'aide à l'Afrique devrait être doublée. Dans le contexte du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, les critères appliqués pour que des pays soient retirés de la liste des pays les moins avancés devraient être examinés avec soin en vue de faciliter la transition. La propagation de maladies, comme cela a été le cas récemment avec l'infection à virus Ebola, doit être arrêtée et une assistance continue apportée aux zones touchées.

52. Des mesures doivent être prises pour mettre un terme aux répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé ainsi que du peuple syrien dans le Golan syrien occupé. Le Groupe rejette toutes les sanctions économiques unilatérales imposées, en particulier à Cuba, au Soudan à l'Iran et à la Syrie.

53. **M^{me} Young** (Belize), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que

l'activité économique relativement intense durant l'année écoulée s'est reflétée dans les résultats sectoriels régionaux dans les Caraïbes. Certains États Membres ont enregistré un redressement dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture, avec des retombées positives sur la distribution, les services financiers, l'immobilier et les transports. Sans minimiser le renforcement général de l'activité économique, la région a continué de connaître des niveaux élevés du chômage et une aggravation de l'endettement. Ces difficultés ont été renforcées par la sensibilité des économies caraïbes aux marchés sources extrarégionaux, la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique et sa dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires et de carburant.

54. La CARICOM accueille favorablement les conclusions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui sont le reflet d'un fort engagement à l'égard d'une approche du développement ouverte et solidaire axée sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable et reconnaît la nécessité de tenir compte des différences entre les pays dans le cadre du nouveau programme pour le développement.

55. Étant donné que les petits États insulaires et les États ayant des régions côtières de faible altitude rencontrent des problèmes uniques en matière de développement durable, les questions qui les concernent particulièrement seraient une composante critique du programme de développement pour l'après-2015. Les Orientations de Samoa constituent une contribution fondamentale à l'élaboration du programme de façon à faire face aux problèmes particuliers que sont le financement du développement à des conditions favorables, l'allègement de la dette, l'élimination de la pauvreté, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. L'intervenante demande au forum politique de haut niveau d'accorder la priorité aux problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement et d'assurer le suivi et le contrôle nécessaires du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/CONF.167/9), la Stratégie de Maurice pour la poursuite de sa mise en œuvre

(A/CONF.207/11) et les Orientations de Samoa. Sinon, ce serait un manquement aux obligations à l'égard des petits États insulaires en développement.

56. Les petits États insulaires en développement représentent l'interconnexion entre le changement climatique et le développement durable. La CARICOM réaffirme son soutien à la réalisation d'un accord juridiquement contraignant sur le changement climatique en 2015. Les effets préjudiciables du changement climatique, dont certains se font déjà sentir, porteront gravement atteinte aux efforts déployés pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable. En conséquence, le changement climatique doit être traité autant qu'il se doit au vu de la grave menace qu'il représente. À ce propos, le Groupe des 77 et la Chine appellent de leurs vœux la réussite de la Conférence sur le changement climatique qui se tiendra à Lima et se félicitent des initiatives prises lors du Sommet sur le climat convoqué en 2014 par le Secrétaire général. Une autre composante essentielle du programme d'action face au changement climatique est la question du financement et de la capitalisation du Fonds vert pour le climat. La CARICOM, tout en étant reconnaissante pour l'annonce de contributions au Fonds de près de 1,5 milliard de dollars faite lors du Sommet sur le climat, tient à souligner que l'objectif fixé pour l'ensemble des annonces de contribution est de 10 à 15 milliards de dollars et que novembre 2015 est la date limite fixée pour la fin du processus de mobilisation de ressources. Il est essentiel que le Fonds vert pour le climat soit plus accessible pour les pays intéressés.

57. De nombreuses façons, le débat sur les questions de financement dans le contexte du changement climatique reflète la question plus large du financement pour le programme de développement pour l'après-2015. Le financement du développement est l'élément essentiel dont dépend la réalisation réussie des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont ceux du Millénaire. La mobilisation de ressources financières pour le développement et leur utilisation efficace seront de même cruciales pour l'application du nouveau programme. Un nouveau cadre pour le développement durable au-delà de 2015 doit mûrir en même temps que l'élaboration de systèmes de financement plus vastes et plus efficaces pour faire face à l'évolution du cadre du financement du développement.

58. La CARICOM tient à souligner la question de la viabilité de la dette extérieure. De nombreux pays de la CARICOM, devenus des pays à revenu intermédiaire du fait de leur PIB par habitant, ont cessé d'avoir accès aux prêts à des conditions de faveur. Étant donné les problèmes et vulnérabilités uniques qui sont les leurs du fait qu'ils sont des petits États insulaires, nombre d'États se sont fortement endettés pour financer les projets visant à renforcer leur résilience, ce qui a entraîné des taux élevés d'endettement par rapport au PIB. En conséquence, la communauté internationale a été priée de réexaminer les éléments d'appréciation utilisés pour déterminer l'accès au financement et d'inclure un indice de vulnérabilité visant à garantir que ceux qui ont le plus besoin de financements y auront accès sans entrave. L'intervenante a réaffirmé que la CARICOM appuie l'élaboration rapide d'un cadre juridique multilatéral pour les processus de restructuration de la dette souveraine.

59. Durant la session en cours, la Commission réexaminera le développement durable de la mer des Caraïbes, qui a été reconnue dans la résolution 67/205 de l'Assemblée générale comme renfermant une diversité écologique exceptionnelle et des écosystèmes extrêmement fragiles.

60. **M. Calvo Calvo** (Costa Rica), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que le monde continue de rencontrer des difficultés liées à la crise économique et financière mondiale et qu'il faut faire face à la pauvreté, aux inégalités et aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux de plus en plus importants en vue d'aider les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire à réaliser un développement durable.

61. À seulement quelques mois de la date butoir, il faut redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et faire fond sur l'expérience acquise en la matière pour œuvrer en vue d'arrêter définitivement les objectifs de développement durable. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable doit constituer le fondement pour intégrer ces objectifs dans le nouveau programme de développement et ne doit être ni réexaminé ni renégocié.

62. Le forum politique de haut niveau devrait dépasser les discussions universitaires et fournir des recommandations et des orientations aux États Membres et au système des Nations Unies aux fins de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Soulignant l'importance de la dimension régionale du développement durable, l'intervenant dit qu'il convient de renforcer la coopération entre le forum, les commissions régionales des Nations Unies et les autres entités régionales concernées. La CELAC réaffirme le caractère intergouvernemental des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 tout en reconnaissant les importantes contributions des grands groupes, des mouvements sociaux et de la société civile.

63. La CELAC appuie la création d'un partenariat mondial pour le développement faisant fond sur le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha et le document final de la Conférence Rio+20 et intégrant toutes les questions qui seront impulsées par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir en juillet 2015. La CELAC contribuera à la dimension régionale de ce processus durant la réunion préparatoire de mars 2015 pour la troisième conférence internationale. Si un financement efficace d'une stratégie de développement durable passe par la mobilisation et l'utilisation efficace de ressources financières publiques et privées, nationales et internationales supplémentaires, l'APD continue d'avoir un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international en appuyant le financement du développement des pays en développement. En outre, les options de financement proposées par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement ont un caractère volontaire et complémentaire et ne doivent ni remplacer les sources traditionnelles de financement du développement, dont l'APD, ni avoir des incidences négatives sur leur niveau.

64. Les objectifs de développement adoptés au niveau international – tant actuels que futurs – doivent être liés à un partenariat mondial solide et authentique pour le développement et des moyens d'application efficaces consistant dans un ensemble de ressources financières, de mise au point et de transfert de technologies, ainsi que de renforcement des capacités. Les pays développés doivent appuyer l'application au moyen d'actions concrètes, notamment en fixant des

cibles financières quantifiées assorties d'un calendrier précis s'ajoutant à celles fixées pour l'APD, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et à la portée universelle du programme de développement pour l'après-2015.

65. La coopération internationale doit tenir compte des différentes étapes de développement, des priorités, des situations et des capacités des pays en développement, ainsi que du caractère multidimensionnel du développement. Un environnement international propice pour prêter un appui aux efforts nationaux serait la meilleure façon de parvenir à éliminer la pauvreté. Étant donné que la coopération en matière de technologies est l'élément essentiel pour promouvoir le développement durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, la communauté internationale doit commencer à travailler à la création d'un mécanisme efficace visant à améliorer la circulation et la destination des connaissances, des capacités et des ressources. Les recommandations fournies par les dialogues structurés sur les arrangements possibles concernant un mécanisme de facilitation pour les technologies a montré des points sur lesquels se dégage un consensus pour aller de l'avant.

66. Bien que des progrès importants aient été accomplis au moyen des programmes d'allègement de la dette, notamment l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), il convient d'agir de façon plus efficace pour combattre les activités hautement spéculatives de ce qu'il est convenu d'appeler les « fonds vautours », qui mettent en danger tous les processus futurs de restructuration de la dette. La CELAC se félicite donc de l'adoption de la résolution 68/304 sur l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine qui améliorer l'efficacité, la stabilité, la transparence et la prévisibilité du système financier international.

67. Il convient également de renforcer la transparence, la supervision, la régulation et la bonne du système financier international, en particulier les agences et mécanismes de notation, en vue d'accroître la stabilité internationale. Il convient d'améliorer la concurrence entre ces agences et de mettre au point des instruments de remplacement pour mesurer la qualité du crédit et des services et produits financiers,

diversifier et étendre le marché et renforcer les capacités nationales.

68. La CELAC accueille favorablement les Orientations de Samoa, le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement; nombre de ses pays membres ont participé activement à la Conférence. La CELAC appuiera activement les préparatifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et l'élaboration d'un plan d'action global pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire.

69. Toutes les activités menées au titre d'un partenariat mondial pour le développement durable doivent respecter le caractère intergouvernemental des Nations Unies, les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les priorités du programme pour l'exercice biennal. Les partenariats devraient également respecter les priorités établies au niveau national et être dirigés par les États Membres. Reconnaissant la contribution et la complémentarité du secteur privé en matière de financement du développement, l'intervenant souligne que l'engagement privé dans les partenariats ne doit pas remplacer les engagements des pays développés au titre de l'APD.

70. La CELAC exprime son soutien à toutes les initiatives nationales et régionales visant à éliminer la faim, améliorer le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région; garantir à tous l'exercice du droit à une nourriture suffisante; autonomiser les femmes; faire une priorité de l'agriculture familiale; et faire en sorte que les systèmes alimentaires régionaux soient durables et résilients. Demandant instamment aux États Membres de soutenir les négociations officielles multilatérales qui suivront le récent Sommet sur le climat, l'intervenant espère que les progrès accomplis dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du financement et du transfert de technologies constitueront le fondement d'un accord juridiquement contraignant qui pourra être finalisé à Paris en 2015. Il est essentiel également de contribuer au Fonds vert pour le climat et de garantir que les pays les plus vulnérables du monde puissent y avoir directement accès. La CELAC compte aussi que la conférence sociale de Lima qui précédera la réunion à Lima sera l'occasion d'un débat constructif. Enfin, la CELAC appuie la proposition de l'Équateur tendant à accueillir

la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable en 2016.

71. **M. Percaya** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que le monde est arrivé à un seuil critique où des transformations globales doivent être réalisées pour assurer une prospérité durable et équitable. Le développement durable est au centre de ces efforts.

72. L'ASEAN se félicite de l'adoption de la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui doit servir de base principale pour intégrer ces objectifs dans le programme de développement pour l'après-2015.

73. L'ASEAN est fermement résolue à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et est en fait l'une des régions qui obtient les meilleurs résultats en la matière. Néanmoins, l'ASEAN est en retard dans la réalisation de certaines cibles, ce qui montre que la réalisation des OMD est un problème mondial. Pour combler ces retards, l'ASEAN a mis l'accent sur cinq domaines clés: le plaidoyer et les couplages; le savoir; les ressources; les compétences spécialisées; et la coopération régionale et les biens publics régionaux, comme énoncé dans la Déclaration conjointe sur la réalisation des OMD dans l'ASEAN et la Feuille de route de pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

74. L'élimination de la pauvreté doit être l'objectif primordial du programme de développement pour l'après-2015. Elle constitue un préalable à une croissance économique soutenue et inclusive, en particulier dans les pays en développement, et elle contribuera à intégrer les trois dimensions du développement durable. Le nouveau programme de développement doit être transformateur et capable de faire face aux problèmes mondiaux, notamment réaliser les réformes systémiques mondiales nécessaires pour éliminer les entraves au développement et garantir un environnement international égalitaire et accommodant pour le développement durable. Un programme de développement transformateur doit représenter de façon convaincante une vision collective pour que l'humanité puisse progresser et coexister sans détruire la planète.

75. L'ASEAN note avec satisfaction que le rapport du Groupe de travail ouvert cite les technologies

comme un moyen d'application essentiel. L'ASEAN se félicite des recommandations qui ont émergé des dialogues structurés sur les différentes formules permettant de créer un mécanisme qui favoriserait la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

76. Le Consensus de Monterrey reste un point de référence valable pour établir un programme de développement pour l'après-2015, mais il pourrait exister d'autres possibilités d'identifier les ressources financières disponibles et de formuler une stratégie pour créer un cadre de financement d'ensemble tout en traitant les questions systémiques internationales.

77. L'ASEAN accueille favorablement l'initiative du Secrétaire général tendant à tenir le Sommet sur le climat en 2014 et réitère le principe des responsabilités communes mais différenciées dans l'établissement d'un nouveau régime climatique en 2015. Les pays développés devraient jouer un rôle de premier plan dans la réduction des émissions et le renforcement de la résilience face au changement climatique.

78. Pour l'ASEAN, 2015 sera une année décisive, car la Communauté économique ASEAN devrait devenir réalité. La Communauté économique ASEAN respectera les principes d'une économie de marché ouverte, tournée vers l'extérieur et profitable à tous, en harmonie avec les règles multilatérales. Depuis 2006, l'ASEAN a maintenu un taux de croissance économique supérieur à 5 %. Près de la moitié des biens échangés par la mer dans le monde passant par la région, le volume total des échanges sur les marchés de l'ASEAN a dépassé les 2 000 milliards de dollars. L'intégration économique des pays de l'ASEAN en 2015 permettrait à l'Association de contribuer encore plus aux objectifs mondiaux d'élimination de la pauvreté et de développement durable qui seront soulignés dans le programme de développement pour l'après-2015. L'ASEAN est prête à agir en tant que mécanisme régional pour fournir un appui aux autres nations et s'unir à celles-ci en vue d'assurer le progrès économique et social de tous les peuples, comme envisagé dans la Charte des Nations Unies.

79. **M. Msosa** (Malawi), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la communauté internationale est bien placée pour commencer le processus de négociation intergouvernemental longtemps attendu pour l'élaboration du programme

de développement pour l'après-2015. Le Groupe note avec satisfaction que la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable servira de base pour intégrer les objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015. Ces propositions devraient être pleinement préservées, en tenant compte des autres apports reconnus dans la résolution 68/309 de l'Assemblée générale. L'atténuation de la pauvreté doit rester l'objectif primordial de tout programme de développement transformateur futur. Malgré les efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, un milliard de personnes ne peuvent échapper à l'extrême pauvreté; de nombreuses autres, dont des enfants, souffrent de malnutrition ou meurent de maladies ayant des causes évitables. L'intervenant appelle à la fois les pays en développement et les pays développés à accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir de 2015 et à faire en sorte que le nouveau programme de développement incorpore tout ce qui n'a pas pu être réalisé au niveau des objectifs du Millénaire pour le développement.

80. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) environ 805 millions de personnes auraient été chroniquement sous-alimentées durant la période 2012-2014. Un engagement politique soutenu au plus haut niveau est un préalable à l'élimination de la faim. Selon *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2014*, publié par la FAO, l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont renforcé leur engagement à l'égard de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

81. Dans la Déclaration de Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour une prospérité partagée et des moyens d'existence améliorés récemment adoptée, les dirigeants africains ont réaffirmé leur engagement à l'égard des principes du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et du renforcement du financement des investissements, tant publics que privés, pour l'agriculture, y compris l'affectation de 10 % des dépenses publiques à l'agriculture. Les dirigeants s'efforcent également d'accélérer la croissance en doublant les niveaux de productivité actuels et en maintenant le taux de croissance du PIB agricole à au moins 6 %. Ils ont également entrepris de tripler les échanges intra-africains des matières premières et services agricoles d'ici à 2025 et

d'accélérer la création de la zone continentale de libre-échange et le passage à un tarif extérieur commun (TEC). Si la mise en œuvre est réussie, l'Afrique disposera d'aliments suffisants pour nourrir l'ensemble de sa population et n'aura pas besoin de dépenser 35 milliards de dollars par an pour les importations alimentaires. Les initiatives agricoles mises en œuvre sur le continent créeront des emplois, en particulier pour les jeunes, et contribueront ainsi à éliminer la pauvreté. L'intervenant appelle la communauté internationale à prêter son appui au PDDAA et aux autres programmes relevant du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

82. En 2014, les dirigeants africains se sont engagés à accélérer l'application du programme de l'Union africaine sur la productivité, qui vise à accélérer l'industrialisation pour progressivement asseoir et renforcer la compétitivité du continent dans l'économie mondiale. Le Groupe réaffirme également son appui au document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (A/RES/64/222).

83. Les deux tiers du continent africain étant des déserts ou des terres arides, la région est très vulnérable aux effets néfastes du changement climatique du fait de sa faible capacité d'adaptation. Bien que les terres soient essentielles pour l'agriculture et la production alimentaire et que de nombreux habitants soient tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance, près des trois quarts des terres africaines sont dégradées à des degrés divers. La sécheresse, la pauvreté, la désertification et la dégradation des terres sont des problèmes que rencontrent de nombreux pays africains qui s'efforcent d'assurer leur croissance économique et le progrès social. L'amélioration de la gestion durable des terres et le renforcement de la résistance à la sécheresse auront des incidences positives profondes. À ce propos, l'appui solide des États Membres à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de son plan-cadre stratégique décennal pour renforcer l'application de la Convention serait précieux.

84. L'Afrique œuvrera avec tous ses partenaires pour assurer l'adoption réussie d'un accord juridiquement contraignant sur le climat à Paris en décembre 2015. L'accord sur le changement climatique devrait renforcer un régime climatique multilatéral fondé sur des règles, s'appuyant sur des données scientifiques

et les dispositions relatives à l'équité figurant dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au titre duquel les pays développés prendront la tête des opérations pour faire face au niveau mondial au changement climatique. Les pays développés sont également priés de fournir les moyens d'application et, en particulier, de respecter leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le Fonds vert pour le climat d'ici à 2020.

85. Il est essentiel de continuer à renforcer les anciennes formes de partenariat dans l'esprit de l'objectif 8 et d'en adopter les formes nouvelles et émergentes, y compris les partenariats public-privé. Les partenariats sont essentiels pour s'attaquer aux causes des conflits et combattre les pandémies meurtrières telles que la récente épidémie due au virus Ebola, dont les effets préjudiciables se font déjà sentir sur certaines économies africaines. La Commission devrait contribuer à trouver des solutions à ces problèmes, notamment à la question épineuse de la restructuration de la dette.

86. **M^{me} Moses** (Nauru), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que le programme de développement pour l'après-2015 est essentiel, mais qu'il est important de garder à l'esprit les autres processus concernant l'après-2015, tels que le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et les négociations visant à conclure, d'ici à 2015, un accord sur le climat. Le suivi de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement doit faire partie de ces processus.

87. Tant les Orientations de Samoa que la Déclaration de l'Alliance des dirigeants des petits États insulaires de 2014 ont invité instamment la communauté internationale à incorporer les priorités des petits États insulaires en développement dans le programme de développement pour l'après-2015. Dans leur déclaration, les dirigeants de l'AOSIS ont souligné que les objectifs de développement durable devraient continuer à reconnaître les vulnérabilités uniques des petits États insulaires en développement et promouvoir les priorités de ces États dans le programme de développement pour l'après-2015. Il convient d'établir un environnement mondial propice comprenant des dimensions nationales et régionales, y compris un système de suivi solide permettant de renforcer l'application du principe de responsabilité à tous les

niveaux et de procéder, le moment venu, à une analyse de l'application du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce dernier et des Orientations de Samoa.

88. Le programme de développement pour l'après-2015 doit incorporer le développement durable à tous les niveaux, en intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux et en tenant compte des liens qui existent entre ces divers aspects, de façon à assurer un développement durable et la prospérité dans tous les petits États insulaires en développement. La Déclaration des dirigeants de l'AOSIS demande l'élaboration d'un pacte mondial qui traduise la volonté politique collective des petits États insulaires en développement d'appuyer leur développement durable en renforçant la résilience, en améliorant la compétitivité et en accroissant la circulation des fonds pour le financement du développement durable. Les petits États insulaires en développement doivent avoir la maîtrise des stratégies relatives au développement durable des océans et des mers, en bénéficiant comme il se doit des économies fondées sur les océans sans être responsables outre mesure de leur conservation et de leur gestion. Il convient de combler les importantes lacunes qui restent dans l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice dans le cadre de la mise en œuvre des Orientations de Samoa.

89. Comme les petits États insulaires en développement font face à des difficultés particulières dans la réalisation du développement durable, la Déclaration demande la fourniture de ressources financières nouvelles, supplémentaires et prévisibles, le renforcement des capacités et le développement et le transfert de technologies adaptées. Tous les pays sont instamment invités à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris à l'égard de ces États. Le système des Nations Unies et la communauté internationale devraient aider ces États à renforcer leurs institutions nationales de façon à ce que celles-ci puissent devenir des organismes d'exécution. Les petits États insulaires en développement possédant une grande richesse culturelle ainsi que de nombreuses connaissances traditionnelles et autochtones, qui constituent un moteur et un catalyseur du développement durable, la Déclaration demande que des mécanismes soient mis en place aux niveaux national, régional et international afin de promouvoir et de protéger leur patrimoine culturel tangible et intangible, leurs pratiques et leurs

savoirs traditionnels. La Déclaration rappelle qu'il faut prévoir, dans le cadre des accords économiques et commerciaux, un traitement spécial et différencié en faveur des petits États insulaires en développement, y compris l'élargissement à ceux-ci des préférences commerciales et un assouplissement des règles d'origine.

90. L'AOSIS a souligné l'importance cruciale de la lutte contre le changement climatique. L'élévation du niveau de la mer et les autres effets préjudiciables du changement climatique posent un risque considérable aux petits États insulaires en développement et aux efforts que ceux-ci déploient pour réaliser le développement durable, notamment la perte de territoire. Afin d'assurer la survie des petits États insulaires en développement, l'AOSIS souligne que le processus lancé dans le cadre de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée devrait déboucher sur un protocole à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, juridiquement contraignant et applicable à toutes les parties, à adopter au plus tard en 2015, qui renforcerait le régime multilatéral fondé sur des règles et juridiquement contraignant, s'appuierait sur des données scientifiques et sur les principes de la Convention et veillerait à la survie des petits États insulaires en développement, et exhorte toutes les parties à œuvrer avec un sentiment d'urgence accru et une détermination renouvelée en vue de l'établissement d'un document final ambitieux, complet et utile.

91. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne), parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, des pays candidats, l'Albanie, l'Islande, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, du pays membre du processus de stabilisation et d'association, la Bosnie-Herzégovine, et, en outre, de la Géorgie et de l'Ukraine, espère qu'un consensus se dégagera sur un programme de développement pour l'après-2015 unique qui soit universel, global et transformateur et assure une approche fondée sur la défense des droits de l'homme. Le travail effectué en vue d'élaborer le programme devrait intégrer les efforts déployés au titre de la phase finale du processus des objectifs du Millénaire pour le développement. L'intervenant dit que les objectifs de développement durable proposés présentent un programme universel ambitieux pour le développement durable, qui intégrera ses dimensions

sociale, économique et environnementale de manière équilibrée. L'Union européenne et ses États membres appuieront pleinement l'action qui sera menée en y apportant leur contribution et prendront part à la discussion sur les moyens d'application, y compris le financement, afin de faire du programme de développement pour l'après-2015 une réalité.

92. Comme convenu dans la résolution 68/6 de l'Assemblée générale prévoyant la tenue d'un sommet en 2015, le processus intergouvernemental doit rassembler les contributions de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les institutions scientifiques et académiques, les parlements, les autorités locales et le secteur privé. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable est un apport crucial pour la discussion sur le partenariat mondial. Le rapport a reconnu que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha constituent le cadre conceptuel pour la mobilisation des ressources et l'utilisation efficace du financement nécessaire au développement durable. Tous les rapports et contributions seront présentés sous forme de synthèse dans un rapport du Secrétaire général.

93. S'agissant du changement climatique, le défi mondial est de placer toutes les économies sur la voie d'un développement résilient face au changement climatique et produisant peu d'émissions et d'utiliser l'action contre le changement climatique comme catalyseur pour le développement durable. Il faut continuer de progresser vers l'adoption à la Conférence de Paris sur le changement climatique d'un accord mondial et global unique juridiquement contraignant qui soit applicable à toutes les parties, qui limite l'augmentation des températures moyennes mondiales à moins de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait également tenir compte des changements intervenus dans la nature et l'ampleur de défis mondiaux tels que les migrations, leurs causes et leurs effets et les capacités respectives des pays d'y faire face. L'Union européenne et ses États membres reconnaissent la situation, les besoins et les préoccupations particuliers des pays les plus vulnérables. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres pays fragiles doivent recevoir un appui aux fins de l'application du Programme d'action d'Istanbul, des Orientations de

Samoa et du document final de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

94. L'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes revêtent une importance fondamentale pour la réalisation d'une croissance économique soutenue et inclusive, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. L'Union européenne est attachée à la promotion et la réalisation de tous les droits de l'homme et à l'application pleine et effective du Programme d'action de Beijing, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des documents issus de leurs conférences d'examen, en particulier s'agissant de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation.

95. La Deuxième Commission ne devrait épargner aucun effort pour éviter les doubles emplois ou l'appropriation des travaux menés par des processus intergouvernementaux parallèles. Le meilleur moyen d'y parvenir est de proposer des actualisations procédurales concernant les résolutions sur les questions devant être traitées au fond dans le cadre des processus intergouvernementaux relatifs au programme de développement pour l'après-2015. L'Union européenne et ses États membres espèrent également qu'au cours de la session en cours, la Deuxième Commission continuera d'améliorer ses méthodes de travail en consolidant les meilleures pratiques qui ont été enregistrées depuis la dernière décision officielle sur cette question.

96. **M. Zinsou** (Bénin), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que, alors que le monde se relève de la crise financière, énergétique et alimentaire internationale dévastatrice, un certain nombre de pays appartenant à cette catégorie luttent également contre le virus à Ebola, en particulier le Libéria, la Guinée et la Sierra Leone. Les effets de l'épidémie sur la santé publique et l'économie des pays ont dépassé la capacité des pouvoirs publics de faire face et posent un risque élevé à tous les pays voisins. Sa délégation exhorte la communauté internationale à fournir d'urgence un appui financier, en nature et technique en vue d'enrayer l'épidémie d'infection à virus Ebola. Étant donné la vulnérabilité des pays les moins avancés face à de nouveaux défis de ce type, sa délégation demande à l'ONU de mettre en place un mécanisme d'intervention d'urgence de santé publique et demande que le Bureau du Haut-Représentant pour

les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement élabore un document de réflexion sur cette question.

97. Les pays les moins avancés sont les moins responsables du changement climatique. Cependant, et malgré leurs vulnérabilités élevées et leurs capacités limitées, leurs besoins particuliers sont souvent négligés lorsque l'on recherche des solutions et réponses politiques au niveau international. La communauté internationale doit convenir d'une cible prudente et ambitieuse concernant la réduction des émissions et une moyenne ambitieuse pour l'adaptation. L'accord pour l'après-2015 devrait également comprendre des engagements juridiquement contraignants pour servir les besoins d'adaptation des pays les moins avancés, en particulier les États ayant des régions côtières de faible altitude et les petits États insulaires. Le financement des activités d'adaptation devrait compléter l'engagement historique en matière d'APD pour les pays les moins avancés de 0,15 à 0,20 % du produit national brut. Les pays les moins avancés doivent avoir un accès garanti aux technologies appropriées d'atténuation et d'adaptation et au savoir-faire à des conditions abordables.

98. Malgré un redressement modéré de l'activité économique, le PIB passant de 4,3 % en 2012 à 5,6 % en 2013, peu de pays parmi les moins avancés ont enregistré un taux de croissance égal ou supérieur à 7 %, cible fixée dans le Programme d'action d'Istanbul. Selon *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, les pays les moins avancés devraient enregistrer un taux de croissance de 5,6 % en 2014; néanmoins, la pauvreté demeure omniprésente, la moitié des habitants de ces pays vivant avec moins de 1,25 dollar par jour.

99. Les progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance politique et économique et de la gouvernance d'entreprise dans nombre des pays les moins avancés demeurent fragiles et enregistrent souvent des rechutes temporaires. Les pays les moins avancés continuent d'être sous-représentés dans les structures de gouvernance mondiales, question qui doit être traitée. Soulignant la nécessité de mobiliser des moyens d'application supplémentaires, notamment en matière d'APD, l'intervenant est préoccupé par le fait que l'aide des membres du Comité d'aide au développement a diminué de 9,4 % en 2012 et que l'aide programmable par pays devrait diminuer de 5 %

en 2014. Les partenaires de développement doivent s'acquitter de leurs engagements existants en matière d'APD et s'employer à allouer au moins 50 % de leur APD aux pays les moins avancés. Mais même cela ne suffit pas; il faut élaborer un programme qui aille au-delà de l'APD.

100. Les exportations de biens et services depuis les pays les moins avancés se sont élevées à 232,7 milliards de dollars en 2012, soit seulement 0,7 % de plus qu'en 2011. En conséquence, les pays développés doivent accroître l'accès en franchise de droits et hors contingent à leurs marchés pour les produits provenant des pays les moins avancés, de façon à ce qu'ils puissent avoir un accès total aux marchés. Il faut également accroître les ressources consacrées à l'aide au commerce fournies à ces pays afin d'éliminer les goulets d'étranglement au niveau de la production et de l'approvisionnement.

101. L'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) est un bon outil, mais la véritable solution réside dans l'annulation, le règlement et les moratoires de la dette. Le montant total des dettes tant multilatérales que bilatérales des pays les moins avancés devraient être immédiatement annulé. À l'avenir, l'aide au développement devrait être accordée sous forme de dons pour éviter que la dette ne redevienne insoutenable. L'accès, assorti ou non de conditions préférentielles, à des ressources pour les investissements dans l'infrastructure et le développement sera également crucial. L'Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés offre l'occasion de forger de nouveaux partenariats.

102. L'accès à l'énergie, y compris les sources d'énergie renouvelables, et à des technologies respectueuses de l'environnement abordables sera essentiel pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe des pays les moins avancés appuie avec enthousiasme la création d'une bourse des technologies, qui aidera ces pays à transformer leur économie en faisant des bonds en avant technologiques et la mise en place d'un mécanisme de promotion des investissements pour les pays les moins avancés. Constituant un complément essentiel d'un tel mécanisme, l'Initiative CONNEX sur le renforcement de l'assistance pour les négociations de contrats complexes a été proposée par le Groupe des 77 et la Chine à la Conférence ministérielle sur les nouveaux partenariats pour le développement des

capacités productives dans les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Cotonou.

103. La troisième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement doit mettre en évidence les lacunes dans les résultats obtenus par l'application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et formuler des recommandations concrètes en vue de prendre des mesures décisives. Il est temps également d'examiner les résultats de l'application du Programme d'action d'Istanbul. Une décision officielle sur son examen à mi-parcours doit être prise lors de la session en cours de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 10.